

recommandée Pie IX (1) et Léon XIII (2), telle aussi que le Saint-Père la préconise dans son dernier Bref, « se propose le but salutaire d'unir plus étroitement à la Sainte Famille, par les liens de la piété, les familles chrétiennes, ou plutôt de les lui dévouer totalement, afin que Jésus, Marie, Joseph prennent soin de ces familles qui leur seront ainsi consacrées, et les protègent comme leur appartenant. D'après les Statuts, les membres de l'Association doivent, avec ceux qui habitent sous le même toit, se réunir devant l'image de la Sainte Famille, afin de se livrer à des exercices de piété ; ils doivent de plus avoir soin, avec le secours de cette Sainte Famille, d'unir leur intelligence par la foi, leur volonté par la charité dans l'amour de Dieu et des hommes, et reproduire ainsi dans leur vie ce divin exemplaire. »

Qu'elle est admirable cette dévotion à la Sainte Famille, et comme elle est bien appropriée au temps où nous vivons !

Le grand mal de notre époque, et en particulier de notre pays, semble exister au sein même de la famille. Combien de fois, dans nos visites pastorales, ne Nous sommes-Nous pas élevé avec force contre le manque de surveillance dont les parents se rendent coupables envers leurs enfants, et contre l'insubordination des enfants vis-à-vis de leurs parents. Nous accomplissions alors un des plus rigoureux devoirs de notre charge. Malheureusement le mal existe encore et prend des proportions alarmantes.

Cependant, comme le dit Léon XIII dans l'admirable encyclique *Sapientiarum Christianarum*, (3) « la famille est le berceau de la société civile, et c'est en grande partie dans l'enceinte du foyer domestique que se prépare la destinée des Etats. » — N'avons-nous pas dans ces paroles l'explication de cette tendance chez certains hommes à secouer le joug de l'obéissance ? On s'est accoutumé dans la famille à ne pas obéir et à résister aux parents, et l'on traîne avec soi en dehors de la famille cette habitude funeste qui a été contractée insensiblement. Les parents eux-mêmes, une fois qu'ils ont déposé le sceptre de l'autorité, perdent leur prestige aux yeux des enfants et ne commandent plus qu'avec une crainte pusillanime. Comment avec ces pères de famille faire des gouvernants, des magistrats sans peur et sans reproche, comme il en faut pour régir les sociétés ?

Il est par conséquent de la plus haute importance, Nos Très Chers Frères, que tous nous nous donnions la main pour enrayer le mal, en assainissant, en sanctifiant la famille. Si les familles sont vraiment chrétiennes, les individus qui la composent seront chrétiens aussi, et la société qui en est formée sera pareillement chrétienne. C'est un devoir pour vous tous, de faire partie de cette croisade. Vous avez à votre tête, des guides sûrs et éclairés : le Vicaire de Jésus-Christ, par ses admirables encycliques, ainsi que les Evêques par leurs décrets conciliaires et leurs lettres pastorales.

Le moyen de régénérer la famille est tout trouvé. N'est-ce pas uniquement pour cela que la dévotion à la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph se répand partout dans le monde par les soins vigilants des pasteurs de l'Eglise ? Jetons donc souvent les regards sur cette auguste famille de Nazareth, dans

(1) Bref du 5 janvier 1876.

(2) Bref du 20 novembre 1890.

(3) *De principis civium christianorum officio*, 10 janvier 1890.